

Conditions générales MAGMA

Date d'entrée en vigueur : 01/01/2019

1. Objet

La société MAGMA identifiée à l'article « *Exploitant de la Solution et des Services* » (ci-après : « **MAGMA** ») fournit un logiciel (ci-après : la « **Solution** ») qui permet aux salariés d'une société de recommander des candidats pour une offre d'emploi dans leur société (ci-après : le « **Client** »).

MAGMA propose des services complémentaires à la Solution, décrits à l'article « *Description de la Solution et des Services* » (ci-après : les « **Services** »).

La Solution et les Services sont accessibles via une offre Saas (Software as a Service). Les salariés sélectionnés par le Client pour utiliser la Solution seront désignés ci-après comme les « **Utilisateurs** ».

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de la Solution et des Services ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Elles sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en bas de page du site <https://www.magma.app/> (ci-après : le « **Site** »).

En cas d'établissement d'un Devis ci-après défini, les conditions générales constituent, avec le(s) Devis, un ensemble contractuel indissociable (ci-après : le « **Contrat** »). En cas de contradiction, les dispositions du (des) Devis prévalent sur les présentes conditions générales. En cas de contradiction entre différents Devis, le document le plus récent prévaut sur les plus anciens.

Elles peuvent être complétées le cas échéant par des conditions d'utilisation particulières à certains Services, lesquelles complètent les présentes conditions générales et, en cas de contradiction, prévalent sur ces dernières.

2. Exploitant de la Solution et des Services, contact

La Solution et les Services sont exploités par la société MAGMA, SAS, immatriculée au RCS de Rouen sous le n° 848 706 925, dont le siège social est situé 5 res des Sondres 76710 MONTVILLE.

MAGMA peut être contactée aux coordonnées suivantes :

Adresse postale : 5 res des Sondres 76710 MONTVILLE

Téléphone : +336 27 58 01 03

Adresse électronique : hi@magma.app

3. Accès au Site et aux Services

3.1 Capacité juridique

La Solution et les Services sont accessibles :

- A toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes conditions générales. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder au Site et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal.
- A toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

3.2 Solution et Services réservés aux professionnels

La Solution et les Services s'adressent exclusivement aux professionnels, entendus comme toutes personnes physiques ou morales exerçant une activité rémunérée de façon non occasionnelle dans tous les secteurs d'activité de l'industrie et du commerce.

4. Commande de la Solution et des Services et acceptation des conditions générales

4.1 Préalablement à toute fourniture de la Solution et réalisation des Services, il appartient au Client de fournir à MAGMA les informations et documents utiles afin de lui permettre d'identifier ses besoins et attentes. MAGMA établira sur cette base un ou plusieurs devis (ci-après un « Devis »).

4.2 Sauf mention contraire, les Devis émis par MAGMA sont valables pendant un mois à compter de leur émission. A défaut de validation par le Client dans ce délai, ils seront caducs. Le Client qui souhaite commander les Services doit valider le Devis correspondant dans le délai ci-dessus, par tout moyen écrit utile et notamment par email. Cette validation peut être suivie le cas échéant par l'émission d'un bon de commande par le Client, un tel bon de commande étant toutefois sans incidence sur le Contrat.

4.3 Toute validation d'un Devis, expresse ou implicite, emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales, dans leur version en vigueur à la date du Devis concerné. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas commander la Solution ou les Services auprès de MAGMA.

4.4 En cas de modification des Services initiales ou de nouvelle commande, un nouveau Devis est établi. Les dispositions de ce nouveau Devis prévalent sur celles de l'ancien. A défaut d'indication dans le nouveau Devis, les périodes d'engagement restent identiques au premier Devis.

5. Description de la Solution et des Services

Le Client et les Utilisateurs ont accès à la Solution et aux Services qui suivent, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques que MAGMA juge les plus appropriés.

5.1 Accès à la Solution

MAGMA ouvre un compte au nom du Client, qui lui permet de gérer son utilisation des Services via la Solution (ci-après : le « **Compte Client** »).

Il appartient au Client de sélectionner les Utilisateurs ayant accès à la Solution, dans la limite du nombre d'Utilisateurs indiqué dans le Devis et de déterminer la nature des accès qui leur sont donnés en fonction de leur statut.

Il est également de la responsabilité du Client de communiquer à MAGMA, par tous moyens écrits utiles, les noms et adresses email des Utilisateurs, afin que MAGMA ouvre un compte au nom de chacun d'eux (ci-après : les « **Comptes Utilisateurs** »).

Le Client est responsable de l'affectation à chacun des Utilisateurs des identifiants de connexion personnels et des mots de passe.

Il est également seul responsable du maintien par les Utilisateurs de la confidentialité de leurs identifiant et mot de passe. Il s'engage à veiller à ce que les Utilisateurs ne permettent à aucun tiers de les utiliser à leur place ou pour leur compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité. Il reconnaît expressément que toute utilisation de la Solution avec ces identifiants de connexion sera réputée avoir été effectuée par lui-même.

Il s'engage à veiller à ce que les Utilisateurs ne permettent à aucun tiers de l'utiliser à leur place ou pour leur compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité. Il reconnaît expressément que toute utilisation de la Solution avec ces identifiants de connexion sera réputée avoir été effectuée par les Utilisateurs correspondants.

Dans l'hypothèse où un Utilisateur constaterait que son Compte Utilisateur est ou a été utilisé à son insu, le Client s'engage à en avvertir MAGMA dans les plus brefs délais.

5.2 Ouverture des comptes Utilisateurs

Le Client est seul responsable de la sélection des Utilisateurs autorisés à accéder et utiliser la Solution, en particulier :

- La fourniture de leur identifiant de connexion et de leur mot de passe,
- La sélection des différents statuts parmi les Utilisateurs :
 - Le coopteur qui correspond au salarié proposant un candidat pour un poste au Client (ci-après : le « **Coopteur** »),
 - Le manager qui correspond au salarié en charge du recrutement et de la décision finale (ci-après : le « **Manager** »),
 - Le responsable des ressources humaines qui correspond au salarié en charge du recrutement et de la gestion de la Solution (ci-après : le « **Responsable des ressources humaines** »).

Le nombre de comptes et la nature des droits accordés aux Utilisateurs dépendra de leur statut.

5.3 Description de la Solution

5.3.1 Programme de cooptation du Client

Le Client et les Utilisateurs ont accès via la Solution, à l'onglet « Programme de cooptation ». Le Client doit y indiquer la description et les conditions de son programme

de cooptation. Il indiquera également le descriptif des primes que le Coopteur sera susceptible de toucher en cas d'embauche de la personne qu'il a recommandé (ci-après : le « **Talent** »). Le Client est libre de fixer le montant des primes qu'il souhaite allouer aux Coopteurs.

Les Utilisateurs ont accès sur cet onglet aux formations et tutoriels mis en place par le Client pour former ses Coopteurs à la présentation et à la promotion de la société du Client (ci-après : la « **Société** »).

5.3.2 Proposition d'un candidat par un Coopteur

Le Coopteur peut recommander un Talent pour un poste au sein de la Société en complétant un formulaire en ligne sur la Solution, notamment :

- Une partie coordonnée avec les coordonnées du Talent recommandé,
- Une partie origine de la recommandation avec les informations relatives à l'origine de la recommandation (notamment le type de réseau auquel il appartient et le type de relation existant entre le Coopteur et le Talent),
- Une partie évaluation avec les raisons pour lesquelles le Talent devrait rejoindre la Société.

Le Manager en charge du poste pour lequel le Talent a été recommandé et le Responsable des ressources humaines sont notifiés par email à chaque recommandation faite par un Coopteur sur la Solution.

5.3.3 Dashboard de l'Utilisateur

Chaque Utilisateur a accès à un tableau de bord (ci-après : le « **Dashboard** »), regroupant en fonction du statut de l'Utilisateur les différentes informations qui reflètent l'état de ses recommandations et/ou l'activité de la Société sur la Solution, et notamment :

- Pour le Coopteur : le nombre de recommandations qu'il a réalisées et leur état d'avancement.
- Pour le Manager : le nombre de recommandations concernant les postes dont il est en charge et leur état d'avancement.
- Pour le Responsable des ressources humaines : Le nombre de Talents recommandés par des Coopteurs au sein de la Société et l'état d'avancement de leur processus de recrutement. Il a également accès à l'ensemble des profils des Talents recommandés par les Coopteurs.

Le Dashboard peut être connecté à une autre plateforme de gestion du recrutement utilisée par la Société. Le Dashboard reprendra alors toutes les étapes du recrutement prévues par la plateforme sur laquelle il est connecté.

5.3.4 Statistiques

Le Responsable des ressources humaines a accès à des statistiques d'utilisation des Services, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques que MAGMA

juge les plus appropriés. Il a notamment accès aux statistiques relatives au nombre de personnes recommandées aux postes au sein de la Société, au nombres de personnes recrutées à la suite de ces recommandations et au nombre de salariés de la Société actifs sur la Solution.

5.4 Maintenance et support

5.4.1 Maintenance corrective et évolutive

- **Maintenance évolutive**

MAGMA s'engage à faire bénéficier le Client, pendant la durée du Contrat, des évolutions et mises à jour de la Solution, dont la nature et la régularité seront laissés à la libre appréciation de MAGMA.

- **Maintenance corrective**

La maintenance corrective a pour objet de corriger, pendant la durée du Contrat, les anomalies relevées sur la Solution, entendues comme un bogue ou dysfonctionnement de celle-ci (ci-après : les « **Anomalies** »).

Les Anomalies se répartissent en trois catégories :

« **Anomalie Critique** » : Anomalie rendant impossible l'utilisation totale de la Solution ;

« **Anomalie Majeure** » : Anomalie dégradant de manière significative l'utilisation de la Solution, sans pour autant empêcher totalement l'utilisation de la Solution ;

« **Anomalie Mineure** » : Anomalie, ni Critique ni Majeure, représentant un fonctionnement anormal de la Solution, sans toutefois dégrader de manière significative l'utilisation de la Solution.

Le Client pourra signaler à MAGMA toutes Anomalies par email à l'adresse de contact suivante : (hi@magma.app), en s'efforçant de donner le maximum d'informations utiles. La réception de cet email vaut signalement d'une Anomalie.

MAGMA procédera alors à la qualification de l'Anomalie en Anomalie Critique, Majeure ou Mineure et en informera le Client.

Si MAGMA constate que l'Anomalie n'a pas pour origine la Solution, il en informera immédiatement le Client. Dans le cas contraire, il s'engage à engager les moyens nécessaires pour corriger l'Anomalie dans les délais suivants :

- Anomalie Critique : dans les 24 heures suivant le signalement, pendant les jours ouvrés ;
- Anomalie Majeure : dans les 5 jours ouvrés suivant le signalement ;
- Anomalie Mineure : dans le mois suivant le signalement.

Ces délais courent à compter de la réception par MAGMA de l'email lui signalant l'Anomalie si cette réception a lieu un jour ouvré, entre 9 heures et 18 heures ou, à défaut, à compter du premier jour ouvré suivant cette réception à 9 heures. Un jour ouvré s'entend d'une

période ininterrompue de 9 heures, du lundi au vendredi, entre 9 heures et 18 heures. Tout délai ayant débuté au cours de cette tranche horaire expirera à la même heure le dernier jour ouvré du délai.

5.4.2 Support technique

En dehors des Anomalies et pour toute question liée à l'utilisation de la Solution, MAGMA offre au Client et aux Utilisateurs un support technique consistant en une assistance et un conseil. Ce support technique est exclusivement accessible par chat sur la Solution et par email à l'adresse de contact suivante : (hi@magma.app). En fonction du besoin identifié, MAGMA estimera le délai de sa réponse et la nature de celle-ci.

5.5 **Autres Services**

MAGMA se réserve la possibilité de proposer tout autre Service qu'elle jugera utile, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques qu'elle estimera les plus appropriés pour rendre lesdits Services.

6. Durée

Les Services sont souscrits sous forme d'abonnement (ci-après : « **l'Abonnement** »).

L'Abonnement débute au premier jour de souscription, pour une durée de 1 (un) mois (ci-après : la « **Période Initiale** »).

A l'issue de la Période Initiale, l'Abonnement se renouvelle tacitement, pour des périodes successives de même durée que la Période Initiale (ci-après désignées, avec la Période Initiale, les « **Périodes d'Abonnement** »), de date à date, sauf dénonciation effectuée par MAGMA ou par le Client au plus tard 3 (trois) jours avant la fin de la Période d'Abonnement en cours .

En tout état de cause, la dénonciation de l'Abonnement s'effectue par email et prend effet à la fin de la Période d'Abonnement pendant laquelle la demande est envoyée. Elle entraîne la suppression de l'accès à la Solution du Client et des Utilisateurs.

7. Conditions financières

7.1 **Prix**

Le prix de l'Abonnement est de 79 (soixante-dix-neuf) euros HT par mois (ci-après : le « **Prix** »).

Pour chaque prime versée à un Copteur, le Client versera à MAGMA une commission s'élevant à 10 (dix) % du montant de la prime HT versée par le Client au Copteur (ci-près : la « **Commission** »).

MAGMA se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

7.2 Révision du Prix et/ou de la Commission

Le Prix et la Commission visés ci-dessus peuvent faire l'objet d'une révision par MAGMA à tout moment, à sa libre discrétion.

Le Client sera informé de ces modifications par MAGMA par tout moyen écrit utile (et notamment par email) 1 (une) semaine au moins avant l'entrée en vigueur du nouveau Prix et/ou de la nouvelle Commission.

Une fois entrés en vigueur, le nouveau Prix et/ou la nouvelle Commission s'appliquent lors du renouvellement de l'Abonnement.

Le Client qui n'accepte pas le nouveau Prix et/ou la nouvelle Commission doit mettre fin à son Abonnement selon les modalités prévues à l'article « *Durée* ». A défaut, il sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs.

7.3 Facturation

Le Prix et les Commissions font l'objet de factures par Période d'Abonnement qui sont communiquées au Client par tout moyen utile.

Le Client s'engage à communiquer à MAGMA, à la fin de chaque Période d'Abonnement, pendant toute la durée de l'Abonnement et une période de 6 (six) mois suivant le terme de celui-ci, l'état des primes versées au titre des Talents recrutés, afin de permettre à MAGMA d'établir sur cette base les factures correspondantes en bonne et due forme. De convention expresse ces relevés constitueront le principal mode de preuve entre le Client et MAGMA.

Le Client règlera toute facture émise par MAGMA dans un délai de 30 (trente) jours fin de mois suivant son émission.

7.4 Modalités de paiement

Le paiement du Prix et des Commissions s'effectue par prélèvement automatique à partir du numéro de carte bancaire ou des coordonnées bancaires fournis par le Client.

Le Client garantit à MAGMA qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi. Il s'engage à prendre les mesures nécessaires afin que le prélèvement automatique du prix de l'Abonnement puisse être effectué.

7.5 Compensation

Le Client accepte expressément que toutes les obligations de paiement des sommes d'argent naissant entre lui-même et MAGMA, non sujettes à discussion quant à leur exigibilité et à leur montant, se compenseront entre elles, de plein droit et sans formalité, que les conditions de la compensation légale soient ou non réunies. Le jeu de cette compensation ne pourra toutefois pas avoir pour effet de dispenser les parties de leurs obligations comptables relatives notamment à l'émission de factures.

7.6 Retards et incidents de paiement

Le Client est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions des articles « *Sanction des manquements* » et « *Résolution* » et dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- (i) la déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par le Client et leur exigibilité immédiate ;
- (ii) la suspension immédiate des Services en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client;
- (iii) la facturation au profit de MAGMA d'un intérêt de retard au taux de 3 fois (trois) le taux de l'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par le Client et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) € au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

8. Convention de preuve

Le Client reconnaît et accepte expressément :

- (i) que les données recueillies sur le Site et les équipements informatiques de MAGMA font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes,
- (ii) que ces données constituent le principal mode de preuve admis entre les parties, notamment pour le calcul des sommes dues à MAGMA.

Le Client peut accéder à ces données dans son Compte Client.

9. Obligations du Client

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Client s'engage à respecter les obligations qui suivent.

- 9.1** Le Client s'engage, dans son usage des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Il est seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent le cas échéant en relation avec son utilisation des Services. La responsabilité de MAGMA ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

- 9.2** Le Client reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des Services. Il est seul responsable de son utilisation des Services et de celle de ses Utilisateurs.

- 9.3** Le Client s'engage à faire un usage strictement personnel des Services. Il s'interdit en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière que ce soit.

9.4 Le Client s'engage à fournir à MAGMA toutes les informations nécessaires et, plus généralement, à coopérer activement avec MAGMA en vue de la bonne exécution du Contrat.

9.5 Le Client est seul responsable des contenus de toute nature (rédactionnels, graphiques, audios, audiovisuels ou autres, en ce compris la dénomination et/ou l'image éventuellement choisies par l'Utilisateur pour l'identifier sur le Site) que les Utilisateurs diffusent dans le cadre des Services (ci-après désignés : les « **Contenus** »).

Il garantit à MAGMA qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion de ces Contenus.

Il s'engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de MAGMA.

Le Client s'interdit ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes,
- des Contenus contrefaisants,
- des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- des Contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
- et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

9.6 Le Client doit prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par ses propres moyens les informations du Compte Client et des Comptes Utilisateurs qu'il juge nécessaires, dont aucune copie ne lui sera fournie.

9.7 Le Client est informé et accepte que la mise en œuvre des Services nécessite qu'il soit connecté à internet et que la qualité des Services dépend directement de cette connexion, dont il est seul responsable.

10. Garantie du Client

Le Client garantit MAGMA contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que MAGMA pourrait subir du fait de la violation, par le Client et/ou les Utilisateurs de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes du présent Contrat.

Il s'engage à indemniser MAGMA de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

11. Comportements prohibés

11.1 Il est strictement interdit d'utiliser les Services aux fins suivantes :

- l'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers,
- l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur,
- l'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité,
- l'envoi d'emails non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale,
- les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers,
- l'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus,
- et plus généralement toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

11.2 Il est strictement interdit au Client et ses Utilisateurs de copier et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies, tout ou partie des données ou tout autre élément de la Solution et du Site de MAGMA.

11.3 Sont également strictement interdits : (i) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Services, (ii) toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de MAGMA, (iii) tous détournements des ressources système de la Solution et du Site, (iv) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier, (v) toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification, (vi) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de MAGMA ou des usagers de sa Solution et de son Site, et enfin plus généralement (vii) tout manquement aux présentes conditions générales.

11.4 Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux Services ou à la Solution, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

12. Sanctions des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par le Client et/ou un Utilisateur, MAGMA se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- (i) Suspendre ou supprimer l'accès aux Services et à la Solution du Client, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé,
- (ii) avertir toute autorité concernée,
- (iii) engager toute action judiciaire.

13. Responsabilité et garantie de MAGMA

13.1 MAGMA s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que les Clients reconnaissent et acceptent expressément.

13.2 MAGMA n'a pas connaissance des Contenus mis en ligne par le Client et les Utilisateurs dans le cadre des Services, sur lesquels elle n'effectue aucune modération, sélection, vérification ou contrôle d'aucune sorte et à l'égard desquels elle n'intervient qu'en tant que prestataire d'hébergement.

En conséquence, MAGMA ne peut être tenue pour responsable des Contenus, dont les auteurs sont des tiers, toute réclamation éventuelle devant être dirigée en premier lieu vers l'auteur des Contenus en question.

Les Contenus préjudiciables à un tiers peuvent faire l'objet d'une notification à MAGMA selon les modalités prévues par l'article 6 I 5 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, MAGMA se réservant de prendre les mesures décrites à l'article « *Sanctions des manquements* ».

13.3 MAGMA intervient en mettant à la disposition des Clients et des Talents des outils et moyens techniques leur permettant d'entrer en relation aux fins de cooptation de Talents à travers la Solution. Sa responsabilité se limite à la fourniture de ces moyens, tels que décrits aux présentes et à la mise en relation des Clients et des Talents.

MAGMA agit en son nom personnel et ne passe aucun acte juridique au nom et pour le compte des Clients ou des Talents, qui contractent directement entre eux.

MAGMA n'est pas partie aux contrats conclus entre les Clients et les Talents et ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée au titre des difficultés pouvant intervenir lors de la conclusion ou de l'exécution de ces contrats, ni être partie à quelques litiges éventuels que ce soit entre un Client et un Talent.

Toutefois, dans un souci d'amélioration constante de la qualité des Services, MAGMA invite les Clients à lui faire part de tous les commentaires et informations qu'ils pourraient souhaiter porter à sa connaissance concernant la qualité des transactions réalisées par l'intermédiaire de la Solution et des Services.

13.4 MAGMA décline toute responsabilité en cas de perte éventuelle des informations accessibles dans le Compte Client et les Comptes Utilisateurs, celui-ci devant en sauvegarder une copie et ne pouvant prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

13.5 MAGMA s'engage à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de la Solution et du Site. A ce titre, MAGMA se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès à la Solution ou au Site pour des raisons de maintenance. MAGMA ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à la Solution ou au Site qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

13.6 MAGMA ne garantit pas aux Clients (i) que la Solution et les Services, soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts, (ii) que la Solution et les Services, étant standard et nullement proposés à la seule intention du Client donné en fonction de ses propres contraintes personnelles, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

13.7 En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par MAGMA au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par le Client et ses Utilisateurs.

En tout état de cause, MAGMA ne saurait être redevable envers le Client et les Utilisateurs du paiement de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient, directs, matériels, commerciaux, financiers ou moraux, en raison du recours par le Client et les Utilisateurs aux Services, pour un montant supérieur aux montants facturés par MAGMA en rémunération des Services ayant entraîné sa responsabilité, au moment de la survenance du dommage prétendu. La responsabilité de MAGMA ne pourra au demeurant être engagée que si le Client ou les Utilisateurs ont émis une réclamation, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois suivant ladite survenance.

14. Propriété intellectuelle

1.1 Propriété intellectuelle de MAGMA

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc ...) exploités par MAGMA au sein de la Solution et du Site sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de MAGMA sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

15. Données à caractère personnel

15.1 Dispositions générales

MAGMA et le Client s'engagent, chacun pour ce qui le concerne, à se conformer à la réglementation applicable aux données à caractère personnel et en particulier au règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Dans le cadre des Services, MAGMA est amené à traiter des données à caractère personnel relatives aux Utilisateurs et aux Talents recommandées. Les caractéristiques de ce traitement sont les suivantes :

Finalité des traitements de données à caractère personnel	Traitement Utilisateur : Connexion, accès à son compte et email transactionnel nécessaire au bon usage de l'application. Traitement Talent : utilisation par les département des ressources humaines de l'entreprise pour le recrutement sur une offre d'emploi
Type de données à caractère personnel traitées	- Nom, Prénom - Email

	<ul style="list-style-type: none"> - Numéro de téléphone - Adresse - CV - Information relative à son parcours scolaire ou professionnel
Catégories de personnes concernées	Utilisateurs et Talents recommandés
Durée du traitement	<p>Traitement utilisateur : le temps que l'utilisateur est un collaborateur de l'entreprise</p> <p>Traitement Talent : d'une durée indéfini tant que celui ci nous a pas expressément demandé la suppression de ces informations</p>
Lieu du traitement	Serveur Heroku.
Sous-traitant du Prestataire intervenant dans le traitement (si applicable)	<ul style="list-style-type: none"> - Heroku - Intercom - Sendgrid

Le Client est le responsable de traitement de ces données et est tenu de s'acquitter des obligations qui lui reviennent en application du règlement précité, notamment en ce qui concerne l'obligation d'informer les personnes concernées, la tenue du registre des traitements mis en œuvre, et plus généralement, le respect des principes issus du règlement.

15.2 Obligations de MAGMA vis-à-vis du Client

MAGMA agit en tant que sous-traitant dans la mise en œuvre de ces traitements de données personnelles. En tant que tel, MAGMA s'engage à (i) traiter des données personnelles uniquement dans le but d'exécuter le présent Contrat, et (ii) se conformer aux obligations suivantes :

- **Traitement des données :**
MAGMA s'engage à ne traiter les données à caractère personnel qu'aux fins d'exécution des Services et conformément aux instructions documentées du Client, y compris en ce qui concerne le transfert des données en dehors de l'Union Européenne. MAGMA s'engage à informer le Client si, selon lui, une instruction constitue une violation de la réglementation applicable.
- **Sécurité et confidentialité des données :**
MAGMA s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et l'intégrité des données à caractère personnel, leur sauvegarde ainsi que le rétablissement de leur disponibilité en cas d'incident physique ou technique. MAGMA veille également à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel soient soumises à l'obligation d'en préserver la confidentialité.
- **Autres sous-traitants :**
MAGMA s'engage à ne pas faire appel à d'autres sous-traitants sans l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale, du Client. Dans le cas d'une autorisation écrite générale, MAGMA s'engage à informer le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, le Client disposant alors de la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements.

- **Fourniture d'informations :**
MAGMA s'engage à répondre à toute demande d'information lui étant adressée par le Client, que ce soit dans le cadre d'une demande d'exercice de leurs droits par les personnes concernées, d'une analyse d'impact, ou d'une demande présentée par les autorités de protection des données ou les délégués à la protection des données du Client.
- **Notification des violations de données à caractère personnel :**
MAGMA s'engage à notifier au Client toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance. Dans le cas où le Client aurait lui-même à notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente, MAGMA s'engage à lui communiquer toute documentation utile.
- **Conservation des données :**
MAGMA s'engage à supprimer les données à caractère personnel sur demande expresse du Client, ou à défaut, au plus tard (60 jours) suivant la fin de l'Abonnement.
- **Registre et documentation :**
MAGMA tient par écrit un registre des traitements effectués pour le compte de ses Clients. Ce registre comprend en outre les informations afférentes à ces traitements.
MAGMA met à disposition du Client, sur demande de celui-ci, toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations.

16. Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder strictement confidentiels les documents, éléments, données et informations de l'autre partie dont elle serait destinataire qui seront expressément identifiés par l'autre partie comme étant confidentiels. S'agissant de MAGMA, les parties conviennent d'ores et déjà expressément que cette obligation de confidentialité couvre les données à caractère personnel que MAGMA sera amené à traiter pour le Client dans le cadre des Services. L'ensemble de ces informations est désigné ci-après les « **Informations Confidentielles** ».

La partie qui reçoit des Informations Confidentielles s'engage à ne pas les divulguer sans accord préalable de l'autre partie, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de l'exécution des Services concernés. Elle ne pourra les transmettre à des employés, collaborateurs, stagiaires ou conseils que s'ils sont tenus à la même obligation de confidentialité que celle prévue aux présentes. Cette obligation ne s'étend pas aux documents, éléments, données et informations :

- (i) dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance ;
- (ii) déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation des présentes conditions générales;
- (iii) qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ;
- (iv) dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie au titre des présentes conditions générales.

17. Publicité

MAGMA se réserve la faculté d'insérer sur toute page du Site et dans toute communication aux Clients tous messages publicitaires ou promotionnels sous une forme et dans des conditions dont MAGMA sera seule juge.

18. Liens et sites tiers

MAGMA ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité technique de sites internet ou d'applications mobiles exploités par des tiers (y compris ses éventuels partenaires) auxquels le Client et ses Utilisateurs accéderaient par l'intermédiaire de la Solution et du Site.

MAGMA n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites et applications mobiles tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation.

MAGMA n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre le Client et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant (y compris ses éventuels partenaires) vers lequel le Client serait orienté par l'intermédiaire de la Solution et du Site et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces tiers concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

19. Références commerciales

Le Client autorise expressément MAGMA à le citer et à utiliser le cas échéant la reproduction de sa marque ou de son logo à titre de références commerciales, notamment lors de manifestations ou d'événements, dans ses documents commerciaux et sur son site internet, sous quelque forme que ce soit.

20. Modifications

MAGMA se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales.

Le Client sera informé de ces modifications par tout moyen utile.

Le Client qui n'accepte pas les conditions générales modifiées doit se désinscrire des Services selon les modalités prévues à l'article « *Durée* ».

Tout Client qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

21. Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

22. Loi applicable et juridiction

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent que les tribunaux de Paris seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.